



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

REUNION PLENIERE DU CNLE Vendredi 25 septembre 2020

Ministère des Solidarités et de la Santé

Ordre du jour :

Ouverture de la réunion	5
Intervention du ministre	6
Présentation au Ministre des travaux du Conseil sur l'urgence sociale	8
Echanges entre les membres du CNLE et Marine Jeantet	9
Discussion et adoption de l'avis du groupe de travail	12
Conclusion	16

Membres présents :

- **PRÉSIDENTE** : Fiona LAZAAR
- **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**
Brigitte ZAGO-KOCH
Jérôme VIGNON
Michèle LELIEVRE
Fatima GUEMIAH
- **ELUS ET REPRESENTANTS DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE**
Joëlle MARTINAUX - UNCCAS
Hélène-Sophie MESNAGE - UNCASS
- **ASSOCIATIONS**
Vincent DESTIVAL Secours catholique
Marie-Aleth GRARD ATD Quart Monde
Manon JULLIEN – UNIOPSS
Dominique VIENNE ATD Quart Monde
Alain VILLEZ Les petits frères des Pauvres
- **PARTENAIRES SOCIAUX**
Pierre-Baptiste CORDIER-SIMONNEAU - CFTC
Olivier FATONE - CFE/CGC
Maryse LEON -CFDT
Odile MENNETEAU -MEDEF
Elise N'GUYEN – U2P
Chantal RICHARD - CFDT
Alain ROUSSENAC – FO
Christine SOVRANO - CGT
- **PERSONNES QUALIFIÉES**
Jean-Claude BARBIER
Nicolas DUVOUX
Noëlle MARILLER
Yves MERILLON
Bernard MORIAU
Christophe ROBERT
- **PERSONNES CONCERNEES**
Sonia BENMAA
Gemina CHAKRIT
Angélique CRETEAU
Fatouma DIOP
Sylvie FOUICHE
Marie-Jeanne GRENIER
Sylvie HEBERT
Sylvie LELIEVRE
André MARCEL
Servio MARIN
Aurélien MERABET
Nathalie MONGUILLON
Emilia NALY

Cédric ROULY
 Sandra SALZANO
 Ali TAMRAOUI
 Sylvain TERNOIR
 Yasmina TIHAMI
 Henry VIGOURT
 Dominique VIRLOGEUX
 Yasmina YOUNES
 Nicolas ZEUTZIUS

➤ **CESE**
 Antoine DULIN

➤ **MEMBRES INVITES PERMANENTS**

- **ADMINISTRATIONS ET REPRESENTANTS DES MINISTRES**
 Virginie LASSERRE - DGCS
 Philippe LEBRETON – Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse
 Jean-François TESSON - DG Trésor
- **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**
 Riccardo MARCATO- CCMSA
 Laurence SALTER – Pôle Emploi
 Amaria SEKOURI- COJ
- **CONSEILS ET COMITES**
 Véronique ARRIAU - HCTS
 Sylvie DURAND-TROMBETTA - Conseil National des Villes
- **AUTRES ORGANISMES**
 Monique DUPUY - UNAF

➤ **OBSERVATEURS**
 Alexandre DUBOUEUF-CROUZIEX - DGCS
 Damien HORN (collaborateur parlementaire de Fiona Lazaar)

➤ **PERSONNES RESSOURCES**
 Emilie CASIN-LARRETCHE - Apprentis d'Auteuil
 Sylvie DAVIEAUX - Apprentis d'Auteuil
 Etienne FRANCOIS - ATD Quart Monde
 Kévin GUIGNARD – la tribu de tachenn
 Alix JOLIVET – Habitat et Humanisme
 Daniel MACIEL - Apprentis d'Auteuil
 Jean-Louis M'PELINGO - Chom'actif
 Caroline PETIT - La tribu de Tachennn – CCAS Lannion
 Myriam PETIT - Le Refuge

EXCUSES
 Sylvain MATHIEU - DIHAL
 Christiane DEMONTES – Personne Qualifiée

Nombre total de participants : 68

Relevé de décisions

- **Adoption de l'avis du CNLE sur « l'urgence sociale »**
- **Installation du comité scientifique le 1^{er} octobre**
- **Mise en place de 3 groupes de travail du CNLE**
 - Appel à candidatures et création des groupes
 - Egalité des chances
 - Logement
 - Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle
- **Mise en place de la mission du Comité scientifique sur l'impact de la crise**
 - Appel à candidatures et création de la mission mi-novembre
- **Prochain rendez-vous en réunion plénière**
 - 8 décembre 2020 – 9h30 à 12h30 – en présentiel au Ministère des Solidarités et de la Santé

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Ouverture de la réunion

Fiona LAZAAR (Présidente) : Bonjour à tous, bienvenue à cette réunion dont le but est de produire un avis et de porter ensemble des propositions sur la crise, et merci à tous d'être présents sur site ou à distance.

Nous accueillerons en premier lieu Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé pour l'installation officielle du Conseil. En dépit du contexte sanitaire, il m'est en effet apparu prioritaire que cette installation puisse se faire pour donner pleine légitimité à nos travaux et nos prises de position. Monsieur le Ministre ne pourra rester jusqu'au terme de notre réunion compte tenu de la riche actualité gouvernementale. C'est ainsi Marine Jeantet, Déléguée interministérielle en charge de la lutte contre la pauvreté, qui poursuivra les échanges avec nous. Je l'en remercie.

Je tiens à remercier également tout particulièrement ceux qui ont travaillé au projet d'avis sur l'urgence sociale, en particulier Mme Angélique Creteau, qui a accepté de présider ce groupe de travail. Ce groupe visait à émettre des propositions au regard de la situation d'urgence liée à la crise sanitaire, économique et sociale. Ce travail ne se substitue toutefois pas à la nécessité de réflexions de plus long cours sur les réformes de structure de notre système de protection sociale, réflexions auxquelles le CNLE contribuera à travers les différents groupes de travail et les travaux menés par le Comité scientifique.

Au sein du groupe de travail, les échanges ont été riches et les analyses sont globalement parvenues à converger, même si, comme tout travail élaboré collectivement, il est le fruit de compromis. Nous reviendrons sur ce projet d'avis, dans la perspective de porter ces propositions dans le débat public.

En termes d'organisation, je vous informe que la prochaine réunion plénière du CNLE est avancée du 11 au 8 décembre (de 9 heures 30 à 12 heures), ce qui devrait nous permettre de nous retrouver à l'amphithéâtre Laroque. Les groupes de travail se mettront progressivement en place au mois d'octobre. Enfin, le Comité scientifique tiendra sa première réunion le 1^{er} octobre. Je cède la parole à Angélique Creteau.

Angélique CRETEAU (Présidente du groupe de travail sur l'urgence) : Bonjour à tous, je suis ravie de vous présenter les travaux qui ont abouti au projet d'avis sur l'urgence sociale.

Nous avons tenu 5 réunions et le groupe était composé d'une vingtaine de personnes de l'ensemble des collèges. Nous nous en sommes tenus au mandat de notre groupe et avons fait des propositions commandées par l'urgence de la crise, mais nous avons aussi envisagé des sujets à traiter sur le plus long terme.

Notre avis est ainsi composé de 12 propositions articulées autour de trois thèmes : soutenir, accompagner et protéger. Chaque proposition est accompagnée d'un texte explicatif qui donne une vision plus large que la proposition elle-même. A notre sens, les propositions se devaient en effet d'être courtes afin d'avoir plus d'impact. Je tiens à remercier chacun pour sa contribution.

Jérôme VIGNON (Président du Comité scientifique du CNLE) : Bonjour à tous, ce travail a donné lieu à un partage approfondi. Des plateformes se sont constituées auprès de différentes associations. Le réseau régional des personnes accompagnées a également été mobilisé. Individuellement, des membres du 5^e collège ont apporté leurs expériences vécues. Je souhaiterais ainsi que le travail du Comité scientifique permette de prolonger et d'approfondir cette expérience exceptionnelle afin de prendre acte des enseignements de la crise sur les pauvretés, les exclusions, les souffrances, mais également les différentes possibilités qui s'offrent à nous.

Mme Lazaar a confié une première mission à ce Comité, qui est d'effectuer une mesure d'impact sur ce que nous révèle cette crise, en incluant des témoignages individuels, mais en débattant également autour de chiffres précis, car ce type de données est également nécessaire. Nous allons ainsi discuter le 1^{er} octobre prochain de la méthode à retenir pour approfondir nos réflexions.

Le Comité scientifique comprendra à ces fins 9 universitaires. Ceux-ci seront confrontés à d'autres types d'expériences. Le croisement des savoirs devra, à cet égard, se concrétiser. Dès le 1^{er} octobre, Valérie Albouy, de l'Insee, commentera les derniers chiffres qui montrent l'augmentation du taux de pauvreté, en les articulant avec la question des minima sociaux, notamment la restriction des APL.

A diverses reprises, le groupe de travail consacré à l'urgence a identifié des sujets méritant un approfondissement dans les trois groupes de travail permanents qui seront constitués. Si nous voulons dépasser nos points de désaccord, comme sur le RSA Jeunes ou sur la pertinence de la mise à l'abri par rapport au dispositif « Logement d'abord », il conviendra d'examiner les études sur le sujet. La crise a également mis en évidence l'importance de reconnaître la contribution de personnes étrangères en situation irrégulière en les régularisant. Cette question est toutefois beaucoup plus générale et le Comité scientifique devra s'y pencher. Sur tous ces sujets, mettre en commun nos différents savoirs sera en tout cas essentiel afin d'apporter une valeur ajoutée aux politiques publiques.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci.

Fatouma DIOP (Collège des personnes concernées) : Nous attendons beaucoup de ce nouveau CNLE. Les questions ont été nombreuses et de premiers éléments de réponse sont nécessaires, d'autant plus que les réunions sont aujourd'hui moins fréquentes et que la crise a augmenté les difficultés. A mon sens, la priorité est que chacun ait un toit sur la tête. Les personnes qui ont trouvé des hébergements provisoires ne doivent pas être remises à la rue.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Je suis heureuse d'entendre le terme de « croisement des savoirs ». Nous devons en effet durablement travailler ensemble et apprendre à nous connaître pour ensuite pouvoir mieux jouer notre rôle au sein de chacune des instances.

Aldo MAGGIORE (Collège des personnes concernées) : Je regrette malgré tout que la situation des personnes à la rue et des femmes ne soit pas plus mise en avant. La mise à l'abri à l'hôtel ne doit pas occulter l'importance de l'accompagnement. Les solutions qui fonctionnent, comme à Toulouse, doivent également être présentées et débattues en intégrant la parole des personnes en premier lieu concernées.

Cédric ROULY (Collège des personnes concernées) : On parle du Logement d'abord depuis quelque temps. Néanmoins, il n'y a en réalité ni logement ni accompagnement proposé. Comment déployer cette démarche au plus vite ?

Fiona LAZAAR (Présidente) : Au-delà des travaux sur les réponses à la crise, un groupe de travail sera dédié à la question du logement, qui est effectivement essentielle. Le CNLE sera, dans ce cadre, amené à faire des propositions.

Je cède la parole sans plus attendre au ministre des Solidarités et de la Santé.

Intervention du ministre

Olivier VERAN : Merci à tous. Je m'excuse par avance de ne pas pouvoir rester toute la matinée, puisque je dois me rendre à Marseille. Je vous inviterai ainsi à poursuivre les échanges avec Marine Jeantet.

Si je suis ministre de la Santé, j'ai voulu également rester ministre des Solidarités, car la solidarité est l'un des sens profonds de mon engagement en politique, au même titre que Fiona Lazaar. Je suis ainsi ravi de compter sur elle pour présider ce CNLE, dont l'installation a effectivement été retardée et complexe. Sa composition a toutefois pu être enrichie, ce dont chacun ne peut que se féliciter. J'ajoute que le Premier ministre aura à cœur de se nourrir de vos travaux. Nous aborderons d'ailleurs avec lui demain les questions de pauvreté, de précarité et de solidarité.

Les 12 propositions que vous allez présenter sont, je le sais, l'aboutissement d'un long travail. La mobilisation de Fiona Lazaar et de l'ensemble du CNLE a été exemplaire, et ce, malgré la crise sanitaire. Ces propositions sont articulées autour de trois thématiques : soutenir, accompagner et protéger. Il était

en effet essentiel que le CNLE prenne sa part dans les mesures d'aide aux plus précaires dans un dialogue renforcé entre les savoirs et les expériences. Ce dialogue permis notamment par l'instauration du nouveau Comité scientifique permettra de donner une voix aux invisibles.

Si les attentes des membres du Conseil en termes de représentativité des personnes concernées auprès du Gouvernement sont particulièrement fortes, nos attentes sont réciproques. Lorsque j'avais été chargé de piloter l'un des groupes de travail dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté aux côtés de Véronique Fayet, la présidente du Secours Catholique, nous avons travaillé en intégrant dans tous les processus de réflexion et de décision des personnes concernées. J'ajoute qu'avant d'être ministre et médecin, j'ai été député de Grenoble, une ville marquée par les mandats d'Hubert Dubedout et de Michel Destot, et qui a un grand passé en matière d'innovations sociales, que ce soit autour des initiatives Parler bambin, des écoles de la 2^e chance ou encore des classes passerelles.

La remise de votre rapport est une étape importante. Les réponses apportées aux conséquences de la crise doivent évidemment être transversales, afin de recouvrir tous les champs de la vie quotidienne dans lesquels la pauvreté, la précarité et l'exclusion se manifestent : l'accès aux droits, à l'éducation, à l'alimentation, aux services... Vous faites d'ailleurs des propositions dans l'ensemble de ces domaines. Les réponses à la crise doivent également être issues de relations partenariales fortes, notamment avec les associations, dont je salue, ici, l'engagement tout au long de la crise. Or ce sont bien des politiques transversales que nous nous efforçons de déployer depuis la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en 2018. La crise sanitaire nous a toutefois amenés à prendre des mesures dans des proportions qui n'avaient jamais été connues jusqu'alors. Nous avons en effet mobilisé l'ensemble des moyens de l'Etat à l'échelle nationale comme des territoires afin d'apporter des réponses d'urgence à l'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité. Dès le mois d'avril, nous avons ainsi renforcé l'accès des plus démunis aux biens essentiels, notamment grâce aux chèques de services pour les personnes sans abri, et grâce à deux plans d'urgence successifs pour soutenir l'aide alimentaire à hauteur de 94 M€. Nous avons aussi distribué 53 millions de masques lavables par La Poste à tous les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire. Près de 9 millions de Français les ont reçus. Le choix de la distribution par La Poste visait à éviter le non-recours. Certaines personnes n'ayant cependant pas d'adresse postale, nous avons également fait le choix de prévoir 52 millions de masques jetables supplémentaires pour une distribution aux populations les plus précaires via les préfetures, les CCAS et les associations. Ces opérations seront renouvelées autant que nécessaire. Je mesure en effet à quel point le sujet de l'accès aux masques peut constituer un point d'inquiétude.

Nous avons également souhaité soutenir les associations, avec 2 millions de masques lavables qui ont été fléchés vers les bénévoles de l'action sociale, et un plan de soutien de 100 M€ sur deux ans inscrit dans le plan de relance. Ces sommes doivent permettre aux associations de se moderniser et d'innover, notamment en matière numérique, afin de devenir plus fortes, d'améliorer leur maillage, d'expérimenter et de porter de nouvelles politiques sociales sur le territoire. Nous avons également, à chaque fois que nous en avons reçu la demande, fourni des équipements de protection à des associations comme Médecins sans frontières, qui ont mené des actions de prévention, de soutien et de mise à l'abri au sein des foyers d'hébergement d'urgence ou des foyers de travailleurs étrangers.

Dans le même laps de temps, nous avons prolongé l'ensemble des droits sociaux tout en mettant en place des aides d'urgence pour les plus précaires, comme l'aide aux ménages les plus démunis versée en mai, l'aide aux jeunes en situation de précarité au mois de juin ou encore la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (100 euros par enfant). Ces aides ont été versées automatiquement afin de s'assurer que chacun y ait accès, sans qu'il y ait de renoncement aux droits.

Depuis le mois de juin, outre l'aide d'urgence en matière d'accès aux biens essentiels et à l'alimentation, nous avons pu mettre en place des réformes plus larges et plus transversales qui ont vocation à faire perdurer certains de ces dispositifs. En effet, chacun sait que la crise que nous traversons aujourd'hui sera lourde de conséquences dans les prochaines années. Nous avons donc mobilisé l'ensemble de nos partenaires européens et déployé un plan de réponse à la crise massif, et ce, dans tous les domaines de la vie quotidienne. Avant toute chose, prévenir la précarité, c'est sauvegarder l'emploi. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place la mesure d'activité partielle, afin de prévenir la perte brutale de très nombreux emplois, ce qui a représenté un coût de 6,6 Mds€.

Nous avons fait le choix de déployer l'hébergement d'urgence dans des formes nouvelles (hébergement modulaire, création de cuisines partagées...) grâce à une mesure dotée de 100 M€, qui vise également à augmenter les capacités d'accueil. Dans le même temps, le Ségur de la Santé a permis la création de 500 nouvelles places LHSS. Nous avons par ailleurs pris de nombreuses mesures devant faciliter l'insertion professionnelle des jeunes tout en renforçant leurs compétences. C'est l'objet du parcours emploi compétences avec 80 000 bénéficiaires attendus en 2021 qui vise à permettre à des jeunes d'intégrer un projet professionnel. Le nombre de jeunes bénéficiaires de l'allocation garantie jeunes (100 000 actuellement) sera augmenté de 50 %. Le dispositif pourrait également évoluer afin d'éviter les conséquences, parfois brutales, de son arrêt. Le pacte d'ambition par l'activité économique doit par ailleurs permettre l'entrée de 35 000 jeunes en IAE à compter de 2021. Enfin, une enveloppe, la CUI-CAE, a été créée à destination de 10 000 bénéficiaires en 2020, puis 50 000 en 2021, pour lutter contre les trappes à inactivité. Nous continuons en parallèle de soutenir l'apprentissage et avons prévu de verser une prime exceptionnelle pour l'embauche des jeunes de moins de 26 ans en entreprise. Les jeunes, qui seront potentiellement des victimes de la crise en raison du frein observé actuellement aux embauches, sont ainsi au cœur des mesures prises. Nous souhaitons également lutter contre le décrochage scolaire par la création d'un programme de 35 000 places à destination des jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation, afin de permettre des parcours personnalisés de découverte des métiers.

Toutefois, nous devons aujourd'hui aller plus loin, grâce notamment à l'amplification de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale. Je crois en un acte II de la stratégie pauvreté, qui serait d'ailleurs une occasion d'intégrer certaines des propositions du CNLE. Dans ce cadre, je sais pouvoir compter sur votre mobilisation. Je vous promets en parallèle de consacrer du temps et de l'énergie à ces sujets.

Sur la question de la méthode, je retiens du plan pauvreté qu'il y a souvent beaucoup d'innovations dans les territoires, mais que celles-ci restent insuffisamment connues, alors qu'elles mériteraient d'être déployées plus largement. Je pense par exemple à une solution de micro-crédit pour permettre à des personnes en très grande précarité d'acheter une voiture neuve électrique, qui m'a récemment été exposée avec la démonstration que le coût était, en réalité, moindre pour chacun. Notre stratégie nationale doit ainsi se baser sur les initiatives locales qui ont démontré leur efficacité.

Merci à tous.

Présentation au Ministre des travaux du Conseil sur l'urgence sociale

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci pour votre présence qui nous permet d'installer officiellement le CNLE.

Le CNLE a vu, ces derniers mois, sa transformation se composer, avec le collège des personnes concernées qui est passé depuis sa création en 2012 de 8 à 32 personnes. Cette transformation témoigne, au-delà de la volonté politique, d'un principe démocratique, en ce sens que les premières personnes concernées par les politiques publiques prises à leur égard doivent s'exprimer et être entendues. En termes de structure, l'Observatoire national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) a fusionné avec le CNLE, sous la forme d'un Comité scientifique permanent.

C'est dans ce contexte, en pleine crise sanitaire et avant même l'installation officielle du Conseil, que nous avons souhaité démarrer nos travaux. En effet, le confinement a très vite montré que la crise n'était pas non seulement sanitaire, mais également économique et sociale, en touchant plus particulièrement les personnes les plus pauvres, les plus isolées et les plus vulnérables, et ce malgré les mesures exceptionnelles prises pour la contenir. Le Conseil a ainsi dégagé, lors de sa réunion plénière de juin dernier, plusieurs enjeux prioritaires et a décidé de mettre en place trois groupes de travail sur l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, l'égalité des chances et le logement. Nous avons également constitué un groupe de travail sur l'urgence sociale avec comme objectif de faire des propositions immédiates face à la crise. Ces premiers travaux vont de pair avec l'action du Comité scientifique, qui mènera notamment une réflexion plus en profondeur sur l'impact de la crise.

Le groupe de travail sur l'urgence sociale, qui était composé de membres de chaque collège, a poursuivi ses travaux de juin à septembre afin que ses propositions puissent s'inscrire directement dans le plan

de relance. Ce projet d'avis comprend ainsi 12 propositions concrètes, qui ne prétendent toutefois pas se substituer aux prises de position déjà exprimées par la société civile ni à la réflexion de fond nécessaire sur nos mécanismes de protection sociale. Ces propositions témoignent cependant de toute la richesse des acteurs qui les ont élaborées. Je remercie ainsi vivement toutes les personnes qui se sont associées à ce travail estival.

Je tiens désormais à vous présenter les grandes orientations qui se dégagent de ce premier travail. Ces propositions partent du constat partagé que les personnes vulnérables ont été particulièrement touchées par la crise. Si cette crise a montré la qualité de nos filets de protection et des mesures exceptionnelles prises, elle a en effet également souligné un certain nombre d'insuffisances. Le travail du CNLE s'est ainsi orienté autour de trois piliers fondamentaux. Le premier est de soutenir, en apportant les ressources financières indispensables à l'autonomie. Le deuxième est d'accompagner afin de permettre à chacun l'intégration dans un parcours pour trouver ou retrouver sa place dans la société. Le troisième vise à protéger tous nos concitoyens, et en particulier les plus pauvres.

Soutenir, c'est d'abord pallier le manque de ressources. Le CNLE estime à cet égard que, depuis le début de la crise, l'une des premières mesures imposées par l'urgence est de lutter contre le non-recours aux droits et de renforcer nos filets de sécurité, et notamment nos minima sociaux.

Nos travaux pointent ensuite la nécessité d'accompagner davantage les publics vulnérables et ceux qui les soutiennent. Sur ce point, les associations ont besoin de moyens pour fonctionner alors que leur rôle n'a jamais été aussi crucial. Une mesure de soutien a d'ores et déjà été retenue et je tiens à le saluer.

La jeunesse doit en parallèle être au cœur de nos préoccupations publiques, au-delà même de la question de l'emploi. Plus que jamais, les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, les décrocheurs ou encore les jeunes migrants non accompagnés exigent une attention de tous les instants.

Enfin, le groupe de travail s'est clairement positionné en faveur du maintien des mesures d'urgence qui ont été décrétées pour lutter contre la crise sanitaire, économique et sociale. Je voudrais insister en particulier sur l'importance de l'accès aux soins de tous les publics. L'accès à la complémentaire santé solidaire doit par exemple être plus simple et automatique. C'est en effet en protégeant chacun que nous pourrions protéger tout le monde.

Une fois notre avis adopté, j'aurai grand plaisir de venir vous en rendre compte afin de vous exposer plus en détail chacune de nos propositions. Celles-ci pourront alimenter de manière concrète et immédiate l'action des pouvoirs publics, et notamment le plan de relance du pays, qui, pour réussir, se doit d'être solidaire et inclusif. Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre présence et vous assure de la pleine disponibilité du CNLE pour échanger.

Olivier VERAN : Merci à tous pour les travaux que vous conduisez. Imposer des politiques sociales, revaloriser certains minima tout en modernisant certains mécanismes est complexe au regard des impératifs économiques actuels et du poids de l'opinion publique. Si la mobilisation des Français à travers les associations est très forte, la lutte contre la misère reste en effet à prioriser aux yeux de nos concitoyens afin qu'elle devienne une préoccupation de tous les instants. Des progrès sont d'ores et déjà enregistrés, notamment sur la suppression des restes à charge, mais la crise nous force à prendre des mesures de manière urgente. J'ai pour cela besoin de vous, afin que les solutions qui fonctionnent sur le terrain puissent remonter. Je prends en tout cas l'engagement d'être à vos côtés et d'échanger très régulièrement. Merci à tous.

Echanges entre les membres du CNLE et Marine Jeantet – Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci Marine Jeantet d'être présente pour répondre aux questions des membres du CNLE.

Sandra SALZANO (Collège des personnes concernées) : Les associations de proximité manquent de moyens financiers pour accompagner au mieux les personnes en précarité. Est-il possible de mettre

en place des mesures qui nous permettent de vivre, et non simplement de survivre, sans que les prises en charge ne s'arrêtent au bout de quelques mois ?

Sonia BENMAA (Collège des personnes concernées) : Comment permettre d'assurer aux enfants qui en ont besoin un accès aux soins rapide, alors qu'il faut actuellement environ 2 ans pour avoir un rendez-vous au sein des CMPP ?

Alain VILLEZ (Collège des associations - petits frères des Pauvres) : La situation des personnes les plus âgées, notamment en matière de ressources, nous tient particulièrement à cœur. Une revalorisation des minima sociaux est en effet souvent évoquée sans penser au minimum vieillesse, qui est toujours de 100 euros inférieur au seuil de pauvreté. La problématique de l'isolement social doit également être prise en compte, avec des possibilités de récréation du lien social et un soutien des équipes bénévoles sur le terrain en complémentarité des travailleurs sociaux.

Marine JEANTET (déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) : Nous avons bien conscience du besoin d'accompagnement des personnes sur le terrain. Dans le cadre du plan de soutien aux associations, 2/3 de l'enveloppe de 100 M€ seront ainsi consacrés aux actions territoriales des associations.

Sur le sujet de l'accès aux soins des spécialistes, les PFIDASS (Plate-Formes d'intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé), qui sont mises en place par les CPAM, ont vocation à répondre à ces enjeux.

Le sujet de l'isolement social constitue évidemment une priorité. Sur ce point, il conviendra de trouver le bon équilibre avec le respect des consignes sanitaires.

S'agissant des ressources, le sujet du minimum vieillesse est connu. Il faut toutefois noter que son montant a récemment été revalorisé, alors que celui du RSA ne l'a pas été. J'ajoute que la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage a été décalée.

Bernard MORIAU (Collège des personnes qualifiées) : Certaines propositions du CNLE en matière d'accès aux droits auraient pu permettre d'alléger la situation des plus précaires dans la situation de crise sanitaire que nous connaissons actuellement. Le CNLE avait notamment insisté sur l'automatisme du premier accès pour les allocataires du RSA à la CMU, maintenant appelée complémentaire santé solidaire, sur l'intégration de l'AME dans la CMU et sur son opposition aux expulsions sans solution.

Yves MERILLON (Collège des personnes qualifiées) : Nous anticipons malheureusement une augmentation de notre activité ces prochains mois et n'allons pas pouvoir y répondre sans aide extérieure. Aujourd'hui, un repas sur quatre distribué est financé par l'aide européenne. Le FSE+ prévoit un minimum de 2 % pour l'aide alimentaire, ce qui induit le risque d'une division quasiment par deux du nombre de repas servis à ce titre. Nous avons également besoin de soutien sur le volet des locaux et de la logistique. La crise a en effet montré que nos locaux n'étaient plus adaptés en période de crise sanitaire, ni à la distribution ni aux activités d'accompagnement. Dans un contexte où ce sont plutôt les collectivités locales qui nous mettent à disposition ces locaux, les préfets devraient piloter une réflexion sur ce sujet. En matière logistique, notre parc de camions est extrêmement ancien et le risque de pannes important. Un passage à des véhicules électriques pourrait ainsi être envisagé. Ces enjeux sont particulièrement forts alors que nous distribuons chaque année plus de 130 millions de repas.

Christine SOVRANO (CGT) : Je souhaiterais prolonger la proposition sur le soutien aux associations bénévoles. Un grand nombre d'associations qui travaillent dans le secteur social et médico-social ont été en première ligne au pic de la crise. Une revalorisation salariale de leurs personnels nous apparaît ainsi nécessaire. Nous demandons par ailleurs l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et de celle sur les retraites.

Marine JEANTET : L'automatisme d'accès à la complémentaire santé est toujours en cours d'examen. Se pose toutefois une question d'accès aux données, puisque les Caisses d'Assurance maladie n'ont pas accès aux ressources des personnes. Des obstacles juridiques doivent également être levés. L'intégration de l'AME dans le régime général est quant à elle un sujet très politique, tout comme le sujet des expulsions. Ces points seront toutefois remontés au Premier ministre.

Sur l'aide alimentaire, le maintien de ce budget dans le cadre du FSE+ est une position forte soutenue par la France, et notamment par Clément Beaune dans les discussions avec l'Union européenne. Des fonds français ont ainsi été dégagés pour renforcer l'aide alimentaire. Nous sommes en tout cas très vigilants.

S'agissant des aspects logistiques et de locaux, ces priorités sont ciblées dans le cadre du plan de soutien aux associations. La DGCS a par ailleurs demandé aux préfets de coordonner l'ensemble des acteurs sur le terrain.

Virginie LASSERRE (DGCS) : Nous avons en effet demandé aux préfets de département de réunir tous les acteurs pour déterminer s'il y avait des problématiques de locaux et d'approvisionnement des associations d'aide alimentaire. Nous avons mis en place un Comité de pilotage national avec ces associations pour remonter les bonnes pratiques et veiller à un maillage solide sur l'ensemble du territoire.

Concernant les établissements médico-sociaux, certaines avancées ont été actées lors du Ségur et un travail détaillé est mené avec toutes les fédérations. Pour les services à domicile, la réflexion sera menée dans le cadre du Laroque de l'autonomie.

S'agissant des expulsions, une circulaire du 2 juillet prévoit bien qu'il ne peut pas y avoir d'expulsion sans proposition de logement ou d'hébergement. La trêve hivernale s'est prolongée de manière exceptionnelle cette année.

Maryse LEON (CFDT) : Notre organisation se réjouit de l'installation du CNLE et de l'enrichissement de sa composition. Si le ministre a indiqué qu'il avait besoin de nous, nous avons également besoin de paroles fortes en matière de politique sociale au Gouvernement. L'enjeu de la prévention de la précarité nous paraît, en particulier, essentiel. Sur ce point, nous pensons que la réforme de l'assurance chômage actuelle stigmatise les demandeurs d'emploi, dans un contexte où de nombreux CDD et intérimaires ont perdu leur travail. Cette réforme implique nécessairement des baisses d'indemnisations, et de fait une hausse de la précarité.

Manon JULLIEN (Collège des associations-UNIOSS) : La crise sanitaire a bien montré qu'il était impossible de vivre décemment avec les minima sociaux. Ceux-ci doivent être revalorisés, d'autant plus qu'il s'agit d'une réponse immédiate aux difficultés rencontrées. Les jeunes étant les premières victimes de la crise actuelle, les minima doivent en outre leur être ouverts.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Les retraités ne peuvent vivre avec le minimum vieillesse. L'enveloppe budgétaire doit par ailleurs être conséquente sur le logement, dans la mesure où le logement permet d'avoir un « chez-soi », tandis que l'hébergement permet simplement d'avoir un toit sur la tête, ce qui est bien différent en matière de réinsertion. Pourquoi sur ce sujet ne pas innover en prévoyant des logements, dont le loyer serait calculé en fonction des revenus des personnes en comparant les coûts *in fine* pour l'Etat ? Inventons en tout cas une expérimentation permettant de viser le logement pour tous.

Marine JEANTET : Cette idée est intéressante et pourrait être évoquée avec Mme Wargon. Le plan de relance contient 100 M€ sur la partie hébergement/logement et vise à créer de nouvelles places et à améliorer les conditions d'hébergement, grâce notamment à la création d'espaces de restauration afin d'éviter un recours systématique aux paniers-repas. Ce plan contient également d'importants montants consacrés à la rénovation énergétique des logements. Ce sont autant d'avancées pour améliorer les conditions de vie des personnes.

Sylvie FOUCHÉ (Collège des personnes concernées) : Au plus fort de la crise, une allocation exceptionnelle a été versée aux familles percevant le RSA ainsi qu'aux étudiants touchant les APL. Il y a eu toutefois malheureusement des oubliés, notamment les jeunes de plus de 21 ans vivant chez leurs parents et les étudiants ne touchant pas les APL. Si ce dispositif est remis en place, pourrez-vous vous assurer de toucher tout le monde ?

Le Gouvernement a, par ailleurs, annoncé qu'il débloquerait des chèques-services pour les plus démunis. Or les demandes d'aide doivent passer en commission, ce qui implique un délai d'un mois. Pourquoi ce dispositif n'est-il pas automatique ?

Olivier FANTONE (CFE-CGC) : Les acteurs ont été confrontés à des modalités de coordination extrêmement variables de la part des services de l'Etat, voire à une absence de coordination, ce qui a pu susciter des difficultés de prise en charge et une incompréhension des publics. Les décisions ont en effet été très disparates entre institutions en termes de continuité d'activité. Nous nous interrogeons aussi, dans le cadre de la mise en place de la 5^e branche de la Sécurité sociale pour le risque de perte d'autonomie, sur les circuits de prise en charge des plus fragiles.

Marie-Aleth GRARD (Collège des associations- ATD Quart Monde) : Nous sommes très préoccupés par l'aggravation de la situation depuis plusieurs mois pour les personnes en précarité et en très grande précarité. En premier lieu, l'augmentation du RSA nous paraît essentielle, car les montants versés sont indécents.

En termes d'automatisme des droits, comme l'a récemment souligné Véronique Fayet, pour l'impôt sur la fortune immobilière, l'Etat fait d'abord confiance à ses citoyens, à la différence du RSA dont le taux de non-recours atteint 30 à 35 %. Pourquoi ne pas faire confiance d'emblée aux personnes, avant de rechercher les fraudeurs ?

L'expression de « plan de rattachement scolaire » me paraît par ailleurs peu adaptée, car ce sont avant tout des enfants et des jeunes qui ont été décrochés par l'institution scolaire. La question du logement est, à cet égard, essentielle. Comment bien apprendre à l'école en étant mal-logé ou en vivant à la rue ? Ce plan doit également intégrer un volet sur la formation des enseignants à de nouvelles pédagogies.

Enfin, la situation sanitaire s'aggrave. Quelles seront les mesures pour les personnes qui vivent à la rue ou dans des logements très dégradés et qui ne peuvent pas respecter les règles sanitaires ? Des mesures doivent être prises très rapidement.

Antoine DULIN (CESE) : Je partage cette position sur la situation d'urgence actuelle. Depuis deux ans, un débat sur le RUA (Revenu Universel d'Activité) a été lancé, avec l'idée d'un élargissement aux 18-25 ans. La crise a montré qu'exclure des dispositifs une partie des jeunes les plus précaires renforçait la précarité et délitait le sentiment de confiance envers la société. La garantie jeunes doit devenir un droit, permettant à chaque jeune de bénéficier d'une allocation et d'un accompagnement sans durée limitée.

Marine JEANTET : Olivier Véran est très impliqué sur le sujet des jeunes. Si l'optique est plutôt une aide à l'embauche, il n'est jamais trop tard pour identifier des solutions adaptées, en fonction de chaque situation.

Nous sommes conscients qu'il y a des oubliés dans l'octroi d'allocations. Néanmoins, un dispositif automatique ne peut que s'appuyer sur les systèmes d'information existants.

Je vous souhaite d'excellents travaux Merci à tous et à très bientôt !

Discussion et adoption de l'avis du groupe de travail

Angélique CRETEAU (collège des personnes concernées, présidente du groupe de travail) : Le projet d'avis a été envoyé par mail. Je tiens à préciser que nos 12 propositions sont liées. Je vous propose de les passer en revue.

1. Revaloriser les minimas sociaux

Initialement, nous nous étions concentrés sur le RSA, mais avons ensuite pris conscience de l'importance d'une revalorisation de tous les minima (vieillesse, AAH...). Un droit doit être ouvert à tous, y compris aux jeunes, qui sont les premières victimes de la crise.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Je suggère de retenir la formulation « revaloriser l'ensemble des minima sociaux et des allocations de base » afin d'élargir le périmètre et d'éviter les oubliés.

Fatouma DIOP (Collège des personnes concernées) : Des problématiques antérieures à la crise ont trouvé une solution ces derniers mois. Nous espérons que ces solutions perdureront.

Angélique CRETEAU : Je continue sur les propositions.

2. Renforcer les mécanismes d'aide au logement à destination des personnes modestes pour lutter contre le mal-logement et contre le non-logement

L'objectif est d'aller plus loin que des solutions visant uniquement à répondre aux situations d'urgence. Il convient en effet, comme l'a rappelé Nathalie Monguillon, de distinguer logement et hébergement. Ce sujet pourra plus largement être débattu dans le cadre du groupe de travail logement.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Je propose la formulation suivante « renforcer les mécanismes d'aide à l'accès et au maintien dans le logement à destination des personnes ».

Angélique CRETEAU : Merci.

3. Résorber la fracture numérique avec la création d'un forfait d'urgence illimité et d'une tarification sociale du numérique

Cette proposition touche le volet scolaire, mais aussi administratif, notamment en cas de crise sanitaire.

4. Renforcer le soutien public aux associations, notamment de grande proximité

C'est une proposition qui fait débat. Les aides n'ont pas été les mêmes sur les territoires.

Alain VILLEZ (Collège des associations- petits frères des Pauvres) : Il serait intéressant d'étendre le champ de cette proposition aux actions de lutte contre l'isolement social. Je tenais également à rappeler le rôle du numérique dans cette lutte contre l'isolement.

Angélique CRETEAU : Merci.

5. Créer un véritable droit à l'accompagnement ouvert à tous les jeunes, sans limites de temps, assorti d'une allocation de ressources accessible dès 18 ans au regard de la situation du jeune

Il n'est pas possible seulement d'accompagner ou de financer, les deux volets étant nécessaires. Les dispositifs ne peuvent par ailleurs s'arrêter en cas d'échec.

Christine SOVRANO (CGT) : Tous les jeunes doivent construire leur projet socioprofessionnel. Il faut d'abord une allocation, et si besoin un accompagnement, tous les jeunes n'ayant pas besoin d'un accompagnement.

Angélique CRETEAU : Merci.

6. Renforcer l'accessibilité des services publics à travers notamment le développement des actions « d'aller vers » à destination des publics dits « invisibles »

J'ai bien noté l'intervention d'Aldo Maggiore sur la nécessité de mettre en lumière les femmes, même si ce point était ressorti dans nos débats, notamment sur les sortants de prison.

Un intervenant : Les deux parties doivent pouvoir aller l'une vers l'autre, les personnes précaires devant également avoir les moyens d'aller vers les services qui vont les aider.

Aldo MAGGIORE (Collège des personnes concernées) : Je prendrai l'exemple des femmes. Les sanisettes doivent rester ouvertes pour les personnes qui vivent à la rue, en particulier les femmes, et ce quelles que soient les règles sanitaires en vigueur.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Il faut demander l'ouverture ou la réouverture de tous les services publics. Les Maisons France Services ne constituent pas une solution en cas d'urgence. L'accessibilité aux services publics doit être maintenue.

Noëlle MARILLER (collège des personnes qualifiées) : La fermeture des locaux et services téléphoniques a effectivement posé de véritables difficultés pendant la crise. Les services publics doivent trouver des solutions pour rester accessibles à chacun.

Marie-Jeanne GRENIER (Collège des personnes concernées) : Je souhaiterais également revenir sur la difficulté d'accéder aux services publics, qui ont souvent des numéros payants.

Sonia BENMAA (Collège des personnes concernées) : Certains services ne sont plus accessibles. Il n'est par exemple plus possible d'obtenir auprès de la CAF un accusé de réception suite au dépôt d'un dossier. L'absence de retour sur les démarches engagées génère une forte anxiété pour certaines personnes précaires.

Bernard MORIAU (Collège des personnes qualifiées) : Chaque institution devrait identifier des solutions pour permettre aux personnes d'avoir accès plus facilement à ses services, en baissant son seuil d'exigence. Des plages horaires sans rendez-vous pourraient par exemple être proposées.

Une intervenante : Il convient en premier lieu de considérer nos interlocuteurs comme des égaux. Il s'agit avant tout d'une question de citoyenneté.

Jérôme VIGNON (Président du Comité scientifique) : Je vous propose au 3^e alinéa de la proposition 6 d'ajouter : « Mais elle suppose aussi que les personnes en charge d'un service ou d'une ressource soient accessibles et favorisent la possibilité d'aller vers elles ». S'agissant des actions concrètes (4^e alinéa), la phrase suivante pourrait être intégrée : « il propose aussi de multiplier les expériences de mise en place de lignes vertes et de lignes d'écoute, ainsi que les bonnes pratiques de permanence continue et gratuite ouverte dans certains services publics ».

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Je proposerais la formulation suivante : « un accès facilité et renforcé aux services publics dans une réciprocité d'aller vers »

Angélique CRETEAU : Merci. Je vous propose de passer à la 7^e proposition.

7. Mettre en place un plan national de raccrochage scolaire pour lutter contre les effets du confinement sur la continuité éducative

J'ai bien entendu les difficultés posées par le terme de « raccrochage ».

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Nous pourrions faire référence à un accompagnement scolaire accru dès l'entrée en classe avec des pédagogies diversifiées et une formation des maîtres appropriée.

Angélique CRETEAU : L'accompagnement existe déjà dans le système scolaire. Ce terme de « raccrochage » permet en tout état de cause de traduire l'idée d'un rattrapage en lien avec la crise traversée.

Fiona LAZAAR (Présidente) : La formulation actuelle pourrait être conservée, tout en précisant que le décrochage n'est pas que le fait des jeunes.

Noëlle MARILLER (collège des personnes qualifiées) : Une mention des familles pourrait être ajoutée, avec l'idée que l'école cherche à mieux intégrer les familles dans les différents dispositifs qu'elle développe.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Ce sujet pourrait être évoqué dans le cadre du groupe de travail Egalité des chances.

Angélique CRETEAU : Merci.

8. Sécuriser la situation administrative des personnes migrantes en facilitant l'obtention d'un titre de séjour ou la naturalisation de celles qui ont été à l'œuvre durant la crise

Jean-Claude BARBIER (Collège des personnes qualifiées) : Les propositions 8 et 10 pourraient être regroupées, tout en faisant l'objet de références juridiques précises, notamment pour les délais de carence de l'AME. Le décret de décembre 2019 qui instaure pour les demandeurs d'asile un délai de carence de 3 mois pour la PUMA et la CSS doit en particulier être évoqué. En outre, la notion de mérite introduite pose problème. Il faut à mon sens plutôt mettre le focus sur l'examen de la régularisation des personnes en situation irrégulière.

Certaines formules sont par ailleurs confuses dans l'introduction, en particulier sur la question de la protection sociale. Celle-ci est définie comme une protection consacrée aux personnes pauvres, alors qu'elle est destinée à l'ensemble de la population. Ce point est essentiel pour éviter toute stigmatisation. De la même façon, l'expression « les aides sociales » doit être bannie au profit des termes précis que sont les « prestations », les « allocations » ou encore les « minima sociaux ».

Christine SOVRANO (CGT) : Le fait que la question du mérite posait souci avait été mis en évidence lors de la dernière réunion. Un groupe de travail conséquent devrait, par ailleurs, être constitué sur le sujet des personnes migrantes.

Angélique CRETEAU : Merci.

9. Pérenniser les centres de santé dédiés au « Covid-19 » et les équipes mobiles sanitaires qui ont été mises en place

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : La phrase devrait être inversée de la façon suivante : « pérenniser les équipes mobiles sanitaires qui ont été mises en place et réactiver, à chaque fois que cela sera nécessaire, les centres de santé dédiés au Covid-19 ».

Angélique CRETEAU : Merci.

10. Supprimer les délais de carence de l'aide médicale d'État en particulier pour tous les tests et soins relatifs à l'épidémie de Covid-19

J'ai entendu la demande de M. Barbier. Y a-t-il d'autres propositions ?

Joëlle MARTINEAUX (UNCCAS) : Il ne faut pas se limiter à la prise en charge du Covid-19 dans le cadre des propositions 9 et 10, mais veiller à la prise en charge de l'ensemble des pathologies. Si le nombre de lits halte santé a augmenté, cette démarche doit encore être soutenue.

En outre, il faut permettre aux personnes dans la rue d'accéder à des sanitaires décentes (douches, toilettes, laveries), encore plus dans la période actuelle.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Sur les propositions 8 et 10, une formulation plus générale pourrait en effet être adoptée, tout en prenant en compte les spécificités de la crise sanitaire actuelle.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Il est important de demander l'abrogation de la loi de 2019 et de ne pas se limiter aux soins liés au Covid. La notion de mérite me paraît inadaptée.

Angélique CRETEAU : Merci.

11. *Lutter contre le non-recours en santé en attribuant automatiquement la complémentaire santé solidaire aux allocataires du RSA*

12. *Pérenniser les actions de distribution de masques gratuits et de gel hydro-alcoolique aux publics les plus précaires*

Un intervenant (Michel) : Les actions de distribution de masques doivent être pérennisées auprès du grand public, et non seulement des publics les plus précaires, car chacun peut véhiculer le virus.

Sonia BENMAA (Collège des personnes concernées) : Au sein des collèges, certains jeunes n'ont qu'un masque par jour, faute de moyens de leurs parents. Il est important que les écoles puissent proposer des masques, plutôt que d'attendre que les jeunes en demandent.

Sandra SALZANO (Collège des personnes concernées) : Les gels hydro-alcooliques sont onéreux. Des points de lavage des mains pourraient à la place être installés.

Angélique CRETEAU : Merci à tous pour vos retours et votre travail estival pour parvenir à ces propositions.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci et félicitations pour ce travail. Merci également pour vos propositions d'amendement que nous prendrons en compte dans la mesure du possible, l'objectif étant de préserver le consensus trouvé à l'issue du groupe de travail. Je vous propose ainsi d'adopter cet avis sous ces conditions.

Cet avis est adopté.

Conclusion

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci à tous. Je vous donne rendez-vous le 8 décembre.

S'agissant des groupes de travail Egalité des chances, Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle et Logement, l'appel à inscriptions sera lancé d'ici mi-octobre.

Le Comité scientifique démarrera quant à lui ses travaux le 1^{er} octobre.

Merci à l'ensemble des participants, ainsi qu'à l'ensemble des équipes techniques.

A très bientôt !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

La prochaine réunion plénière du CNLE aura lieu le 8 décembre 2020 (9h30-12h).